

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER**

Conseil Municipal du 10 février 2017

1. Compte Administratif 2016
2. Compte de gestion 2016
3. Convention MATEC - Aménagement ludique et parking
4. Travaux d'accessibilité du Club House - Demande de subvention DETR
5. Achat d'illuminations de Noël - Demande de subvention
6. Compétence PLU
7. Aménagement intérieur de 2 logements communaux
8. Demande de subvention
9. Divers

Rajout de 2 points supplémentaires avec l'accord du Conseil Municipal :

- Alarme PPMS Attentat-Intrusion
- Achat de matériel espaces verts – demande de subvention

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Fernand BIEGEL
Mme Sarah DE GOBBI - M. Michel GERARD - M. Jean-Pierre MATZ - M. Jean-Pierre
MONTALBANO - M. Serge MULLER - M. Pascal PENNERAD - Melle Anne-Louise
PICQ - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - Melle Angèle WEINACKER

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Marie-Barbe DERU étant auxiliaire du secrétaire.

1°) Compte administratif 2016

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	644 080,00	832 978.00	1 477 058,00
	Titres de recettes émis	B	353 703.51	441 891.71	795 595.22
	(y compris recettes rattachées à l'ex.)				
	Réduction de titres	C	0.00	19.96	19.96
	Recettes nettes	D=B-C	353 703.51	441 871.75	795 575 ,26
	Reste à Réaliser				
	Autorisations budgétaires totales	E	644 080.00	626 291.00	1 270 371,00
	Mandats émis	F	420 189.61	326 611.49	746 801.10
	(y compris dépenses rattachées à l'ex.)				
	Mandats annulés	G	00.00	227,16	227.16
	Dépenses nettes	H=F-G	420 189.61	326 384.33	746 573.94
RESULTAT	Résultat de l'exercice		- 66 486,10	+ 115 487,42	+ 49 001,32

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES

	<u>RESULTAT A</u> <u>LA CLOTURE</u> <u>DE</u> <u>L'EXERCICE</u> <u>PRECEDENT</u> <u>2015</u>	<u>PART AFFECTEE A</u> <u>L'INVESTISSEMENT :</u> <u>EXERCICE 2016</u>	<u>RESULTAT DE</u> <u>L'EXERCICE</u> <u>2016</u>	<u>RESULTAT</u> <u>DE CLOTURE</u> <u>2016</u>
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	-33 779.65	0.00	-66 486,10	-100 265.75
FONCTIONNEMENT	594 566.12	93 779.65	115 487,42	616 273.89
<u>TOTAL GENERAL</u>	560 786.47	93 779.65	49 001,32	516 008.14

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 présenté par Monsieur Le Maire.

Voix pour : 14 - Abstention : 1

2°) Compte de gestion 2016

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 établi par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold qui présente les valeurs identiques au Compte Administratif ci-dessus.

Voix pour : 15

3°) Convention MATEC - Aménagement ludique et parking

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait appel à MATEC (Moselle Agence Technique) pour une prestation d'assistance technique au Maître d'Ouvrage définie comme suit :

- réalisation d'une étude Avant-Projet
- réalisation du dossier technique
- consultation pour la phase opérationnelle des travaux
- phase opérationnelle

et ce, pour l'aménagement d'une aire de jeux petite enfance et d'un parking, pour lesquels le relevé topographique a déjà été effectué par le cabinet de géomètres RIBIC et BOUR.

La prestation a été chiffrée à 2 300,00 € H.T., soit 2 760,00 € T.T.C.

Des dossiers de demandes de subventions AMITER, DETR et au Département (produit des amendes de police) seront déposés après estimation des coûts par MATEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition de MATEC pour un montant H.T. de 2 300,00 € soit 2 760,00 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, d'effectuer les démarches nécessaires pour les demandes de subventions et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voix pour : 15

4°) Travaux d'accessibilité Club House - Subvention DETR

Dans le cadre de l'obligation de la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux programmés sur 3 ans.

Concernant le Club House, un devis a été sollicité :

- à l'agence technique départementale MATEC
- à l'architecte Alain Eiselé ; lequel a présenté un estimatif chiffré et détaillé de 21 578,00 € H.T, soit 25 894,00 € T.T.C. répartis comme suit : coût des travaux 18 928,00 € H.T., honoraires 2 650,00 € H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire les crédits au budget
- de financer ce projet par subvention et autofinancement
- de solliciter une subvention DETR de 50 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits inscrits au budget.

Voix pour : 15

5°) Achat d'illuminations de Noël - Demande de subvention

Suite au sinistre de juin 2016, l'achat de nouvelles Illuminations de Noël s'avère nécessaire.

M. le Maire :

- informe les conseillers qu'une offre de prix a été demandée à la Société France Illuminations de Creutzwald ; celle-ci s'élève à 13 46,60 € H.T., soit 16 195,92 € T.T.C.
- propose qu'une demande de subvention parlementaire soit faite auprès de Madame la Députée de la circonscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention.

Voix pour : 15

6°) Compétence PLU

Vu les articles L5211-17 et L5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L121-1 et L151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué, dite loi ALUR, notamment son article 136 ;

Considérant que l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR, a instauré le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités qui sera effectif à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017 ;

Considérant que cette même loi prévoit une exception permettant le blocage du transfert, dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose dans les trois mois précédant le terme du délai d'application ;

Considérant que le silence gardé durant ce délai, vaut acceptation du transfert de la compétence ;

Considérant l'attachement du Conseil Municipal à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglo Saint-Avold Centre Mosellan
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

Voix pour : 15

7°) Aménagement intérieur de 2 logements communaux

Afin de faciliter la location des 2 futurs logements et comme déjà discuté lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé l'installation d'une cuisine intégrée avec électroménager. Après contact pris avec 3 entreprises, il en résulte les chiffrages suivants pour 2 cuisines :

➤ CUISINES SCHMIDT	13 054,51 € T.T.C.
➤ MENUISERIE NABORIENNE	12 302,93 € T.T.C.
➤ AVIVA	12 372,62 € T.T.C.

L'offre de l'entreprise Menuiserie Naborienne étant la mieux-disante, Monsieur le Maire propose de la retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 12 302.93 € T.T.C. et de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Voix pour : 15

8°) Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tournoi international de football entre jeunes est organisé à RIMINI (Italie) du 2 au 5 juin 2017 auquel participeront 3 jeunes de notre commune.

Afin de réduire le coût de ce voyage, une demande de subvention de 30,00 € par jeune a été sollicitée par le responsable de l'équipe de football ES Lixing-Laning.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la demande de subvention exceptionnelle à raison de 30,00 € par participant
- autorise Monsieur le Maire à prévoir cette somme au prochain budget.

Voix pour : 15

9°) Alarme PPMS "Attentat-Intrusion"

Les instructions ministérielles du 29 juillet 2016 obligent les Communes à sécuriser les écoles. Des verrous intérieurs ont récemment été posés sur les portes intérieures des salles de classe. Afin de se mettre aux normes, une alarme sonore "Attentat-Intrusion" sera installée, distincte de l'alarme-incendie.

Pour ce faire, un devis a été demandé à la Société LSI de Saint Nicolas de Port, entreprise ayant déjà équipée le groupe scolaire de Lelling de ce système. L'offre de prix s'élève à 1 441,00 € H.T., soit 1 729,20 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis, à effectuer les démarches nécessaires à cette réalisation
- à prévoir ce montant au budget.

Voix pour : 15

10°) Achat de matériel - Demandes de subventions

Il est proposé de faire des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'achat d'un broyeur-composteur à végétaux chiffré par l'entreprise BOIS & JARDINS à 5 120,00 € H.T., soit 6 144,00 € T.T.C. et d'une balayeuse de désherbage avec un système de ramassage, chiffrée par cette même entreprise à 11 990,00 € H.T., soit 14 388,00 € T.T.C.

Le choix de ces matériels s'explique pour une réduction des déchets et par l'interdiction de l'utilisation des désherbants chimiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Voix pour : 15

11 - Divers

- Une visite du site de forage par les membres du Conseil Municipal est programmée pour le mercredi 15 février 2017.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat "emploi jeune" n'a pas été reconduit. Sur proposition de la Mission Locale, une personne sera à l'essai durant 1 mois à compter du 6 mars 2017.
- Suite au sinistre de juin 2016, la compagnie d'assurance Allianz a majoré la cotisation de 48,26 %. Après négociations une baisse de 300,00 € a été octroyée par le courtier, les Assurances Kieffer.
- Dans son dernier bulletin, le SDIS fait mention de la fusion entre le corps local des Sapeurs-Pompiers d'Altviller et celui de Lachambre.
- Le SDIS a rétrocédé l'ancien local des Sapeurs Pompiers à la commune ; celui-ci servira de lieu de stockage de matériel aux différentes associations du village.

ALTVILLER, le 10 février 2017

Le Maire,


Jean-Jacques BALLEVRE

Numéro	Objet de la délibération	Page
1	Compte administratif 2016	2
2	Compte de gestion 2016	3
3	Convention MATEC - Aménagement ludique et parking	3
4	Travaux d'accessibilité du Club house - Demande de subvention DETR	4
5	Achat d'illuminations de Noël - Demande de subvention	4
6	Compétence PLU	5
7	Aménagement intérieur de 2 logements communaux	5
8	Demande de subvention	6
9	Alarme PPMS Attentat Intrusion	6
10	Achat de matériel	6
11	Divers	7

Emargements

M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. DERU Claude	M. CLAMME André
Mme TALAGA Joëlle	M. BIEGEL Fernand	Mme DE GOBBI Sarah
M. GERARD Michel	M. MATZ Jean-Pierre	M. MONTALBANO Jean-Pierre
M. MULLER Serge	M. PENNERAD Pascal	Melle PICQ Anne-Louise
M. SENSER Gérard	Melle WEINACKER Angèle	Mme WEBER Denise